



**COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTMERLE 3 RIVIERES**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 12 juillet 2016**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 28**

**Présents : 21**

**Représentés : 3**

**Absents : 7**

L'an deux mille seize, le 12 juillet et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 6 juillet, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Etaients présents : M. Bernard ALBAN, Mme Yvette BADOIL, M. Thierry BRENOT, Mme Nathalie CASU, Mme Patricia CHMARA, Mme Bernadette DAGONNET, Mme Marie-Claude DAMOUR, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, Mme Marie-Ange FAVEL, Mme Virginie GENOUILHAC, M. Gilbert GROS, M. Robert LAGRANGE, M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Jean-Claude MOURREGOT, M. Philippe PROST, M. Thierry SEVES, Mme Marielle THOMAS, Etaients absents : M. Patrice ANSOUD (pouvoir à M. GROS), Mme Nathalie BISIGNANO, M. Alain CAMPION, M. Vincent GELAS (pouvoir à M. MOURREGOT), M. Richard SCHNEIDER, M. Jérôme VENET, M. Nicolas ZIELINSKI (pouvoir à Mme THOMAS),

Secrétaire de séance : Mme Patricia CHMARA

**N°2016/07/12/01 – Autorisation de signer les marchés de prestation de service de transport des élèves (2016-2017)**

**AUTORISE** le Président à signer les marchés de prestation de transport, d'un montant total de 131 153,57 € HT soit 144 268,93 € TTC (TVA à 10%), avec les entreprises et pour les montants ci-après précisés :

N° du lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
01	Transport des élèves des écoles à destination du "Jardin des sports" (complexe sportif Visiosport) – renouvelable 1 année	Transports MAISONNEUVE 69220 ST JEAN D'ARDIERES	41 371,37 € HT
02	Transport des élèves du collège de Montceaux habitant à moins de 3 km	Transports MAISONNEUVE 69220 ST JEAN D'ARDIERES	89 782,20 € HT

**N°2016/07/12/02 – Approbation du règlement et de la charte du transport scolaire à destination du collège de Montceaux**

**APPROUVE** le règlement et la charte du transport scolaire, joints en annexe et mis en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**PRECISE** que ces documents seront mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes et distribués aux élèves par l'intermédiaire du collège ou du transporteur.

**PRECISE** que l'inscription au service de transport scolaire vaut acceptation du règlement et de la charte et engagement à les respecter.

**N°2016/07/12/03 – Fixation de la participation forfaitaire demandée pour l'utilisation du service de transport scolaire**

**FIXE** à 90€ par an et par élève le montant de la participation forfaitaire, payable annuellement au moment de l'inscription en en contrepartie de la remise du titre de transport (carte éditée par le Département),

**PRECISE** que, pour la situation particulière des élèves en garde alternée, dont les deux domiciles sont situés dans le périmètre de 3 km et correspondants à des arrêts différents, une double inscription est nécessaire et le montant acquitté sera de 45€ par carte,

**N°2016/07/12/04 – Préparation de la fusion avec la CCVSC : autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement**

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement de commandes ayant pour objet 3 marchés de prestations de services (AMO modes de gestion de l'assainissement, livraison des repas, entretien des locaux),
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

**N°2016/07/12/05 – Avis sur le projet de modification du PLU de la commune de CHALEINS**

**EMET** un avis favorable sur le projet de modification du PLU de la commune de Chaleins.

Fait à Montceaux, le 12 juillet 2016

AFFICHE du :  
Au :

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



A blue circular stamp of the 'MONTMERLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 3 RIVIÈRES' is placed over a handwritten signature in black ink.